
SOS Solidarité Paysans Maine et Loire

ASSEMBLEE GENERALE 2022

Rapport moral, d'activité et financier 2021



Sommaire :

RAPPORT MORAL.....	3
RAPPORT D'ACTIVITE 2021	4
A. ETHIQUE ET ACTION DE L'ASSOCIATION	4
1. Une association au service des agriculteurs en difficulté	4
2. L'accompagnement par un réseau de bénévoles	5
B. ACCOMPAGNEMENTS 2021 :	6
1. Synthèse	6
2. Typologie des appels 2021	6
3. Interventions réalisées par l'association en 2021	8
C. VIE ASSOCIATIVE 2021	9
1. Partenariat Civam – Projet ACCORDAE.....	9
2. Vie associative régionale	10
3. Formation des bénévoles	10
4. Relations partenariales.....	11
RAPPORT FINANCIER 2021.....	12
A. COMPTE DE RESULTAT 2021	12
B. PREVISIONNEL 2022.....	14
LES GRANDS DEFIS/ORIENTATIONS 2022	14

RAPPORT MORAL

POURSUIVRE ET CONSOLIDER

L'année 2021 a été une étape importante pour Solidarité Paysans 49.

Nous avons loué un bureau et embauché une salariée. Celle-ci, Léonie Verdenal, suit les dossiers administratifs et participe à une partie des accompagnements. Notre budget a totalement changé de physionomie et nous avons l'ardente obligation de conforter notre financement pour pérenniser l'emploi. Nous avons des contacts avec les institutions qui financent les politiques d'insertion et de solidarité, le Conseil départemental et la MSA. Nous souhaitons que l'un comme l'autre reconnaisse notre action et nous apportent un financement comme le font leurs équivalents dans les départements voisins.

Nous poursuivons notre modèle d'accompagnement des agriculteurs et agricultrices en difficulté. Intervenir sur un appel et apporter un soutien global, économique et social sur la durée. Le fait d'intervenir seulement après un appel ne nous empêche pas d'être en veille sur la réalité du monde agricole et d'alerter sur les raisons externes aux exploitations qui contribuent à les fragiliser. C'est dans cet état d'esprit que nous avons demandé à participer à la campagne de lutte contre le mal-être en agriculture lancée par les pouvoirs publics.

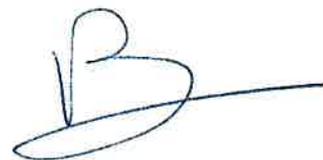
Pour tenir notre modèle d'accompagnement, basé sur le travail des bénévoles, nous organisons chaque année des formations, en l'occurrence cette année sur les procédures collectives et sur l'écoute.

Nous avons ancré le partenariat avec le *CIVAM* du Maine-et-Loire pour un accompagnement coordonné des exploitations prêtes à changer de système pour sortir des difficultés.

Nous participons aux réunions de Réagir et sommes prêts, comme nous l'avons fait à propos des rattrapages de comptabilité, à œuvrer en commun sur d'autres questions.

Le monde agricole sera confronté demain, comme il l'est aujourd'hui, à des défis, économiques et structurels, et nous aurons besoin encore de l'engagement de tous, salariée, bénévoles et administrateurs, que je remercie ici.

Jean-Marc Bureau, président de l'association



A. ETHIQUE ET ACTION DE L'ASSOCIATION

1. Une association au service des agriculteurs en difficulté

L'objet de l'association Solidarité Paysans Maine et Loire est de mettre en place un accompagnement pour aider les agriculteurs en difficulté à sortir du processus d'exclusion économique et sociale. C'est aussi leur permettre de continuer à travailler sur leur exploitation redressée et/ou en cas de cessation d'activité de relayer l'accompagnement vers les organismes agréés pour accompagner l'agriculteur vers l'emploi, la reconversion.

L'association n'intervient que **sur appel** de l'agriculteur : c'est le premier principe de l'accompagnement de Solidarité Paysans.

- **Accompagner** : Le principe est de soutenir la personne. L'association se positionne clairement de son côté et lui fournit les moyens nécessaires pour assurer avec elle sa défense.
- **Accueillir sans exclusivité** : Accueillir chaque agriculteur ou famille d'agriculteur et lui permettre d'exprimer sa demande quelle que soit sa situation, son histoire, ses choix personnels ou professionnels.
- **Respecter la confidentialité**
- **Prendre en compte la situation globale** : L'accompagnement demande que l'on considère à la fois l'ensemble des acteurs qui entourent la personne (famille, associés, partenaires...), l'aspect économique et technique de la situation, et surtout l'accompagné lui-même en tant que personne.
- **Lutter contre les exclusions et la fragilisation** : L'association a comme mission prioritaire de lutter contre toute forme d'exclusion et de précarisation des agriculteurs.
- **Etre transparent** : La transparence est un enjeu important de l'accompagnement. Elle est essentielle pour la justesse du diagnostic et le caractère adapté des solutions proposées.

2. L'accompagnement par un réseau de bénévoles

Pour fonctionner, Solidarité Paysans coordonne un réseau de bénévoles en capacité d'écouter la demande de l'agriculteur-riche qui fait appel. L'association est donc un acteur-clé dans la détection du mal-être des agriculteurs-riche et joue donc un rôle dans la prévention du suicide.

Par son maillage de bénévoles et son action de proximité, Solidarité Paysans contribue au maintien et au développement d'un milieu rural diversifié et riche de ses paysans.

Notre accompagnement fait intervenir un binôme composé de deux bénévoles. L'un apporte une compétence plus technique autant au niveau du traitement du dossier (administratif, juridique...) que de l'accompagnement lui-même (écoute, technique d'entretien d'aide). Quant à l'autre, souvent agriculteur ayant la même production, il apporte par sa présence, un soutien professionnel qui contribue à créer de la confiance et de la disponibilité mais aussi un regard critique qui met le doigt sur des dysfonctionnements techniques et financiers de l'exploitation. Le binôme est aussi formé à l'écoute active et peut solliciter l'aide de la salariée.



Ainsi, par sa capacité à identifier et coordonner les compétences utiles au redressement moral et économique de l'agriculteur-riche, Solidarité Paysans se positionne comme un acteur clé du développement agricole.

Photo : Bénévoles et familles en accompagnement (source : SP49)

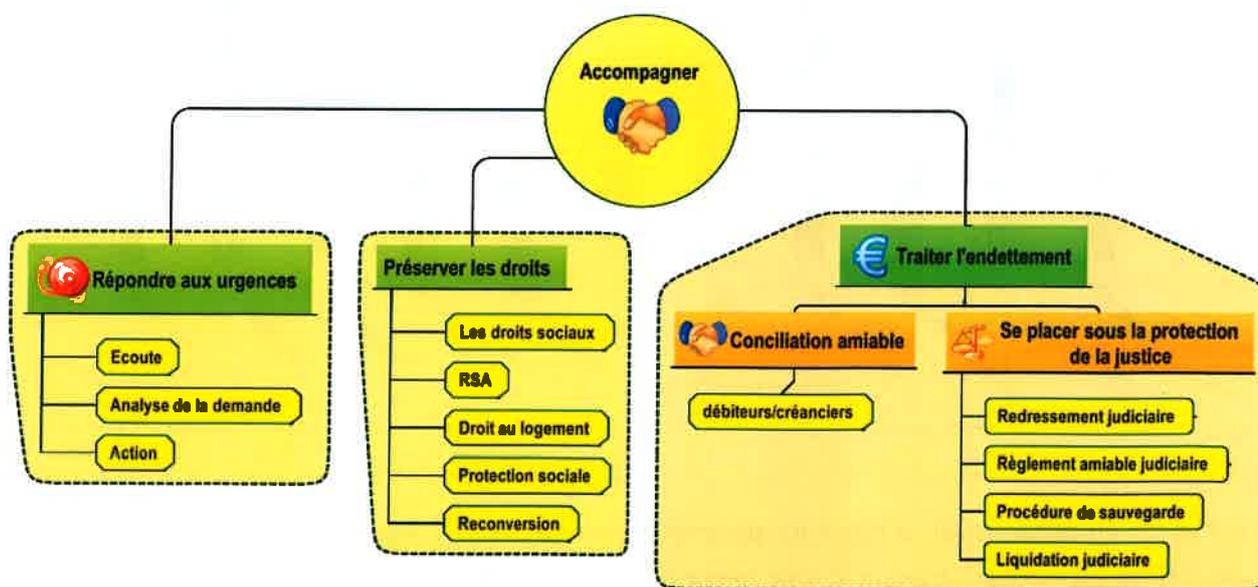


Figure 1 : Schéma présentant les modalités possibles de l'accompagnement

B. ACCOMPAGNEMENTS 2021 :

1. Synthèse

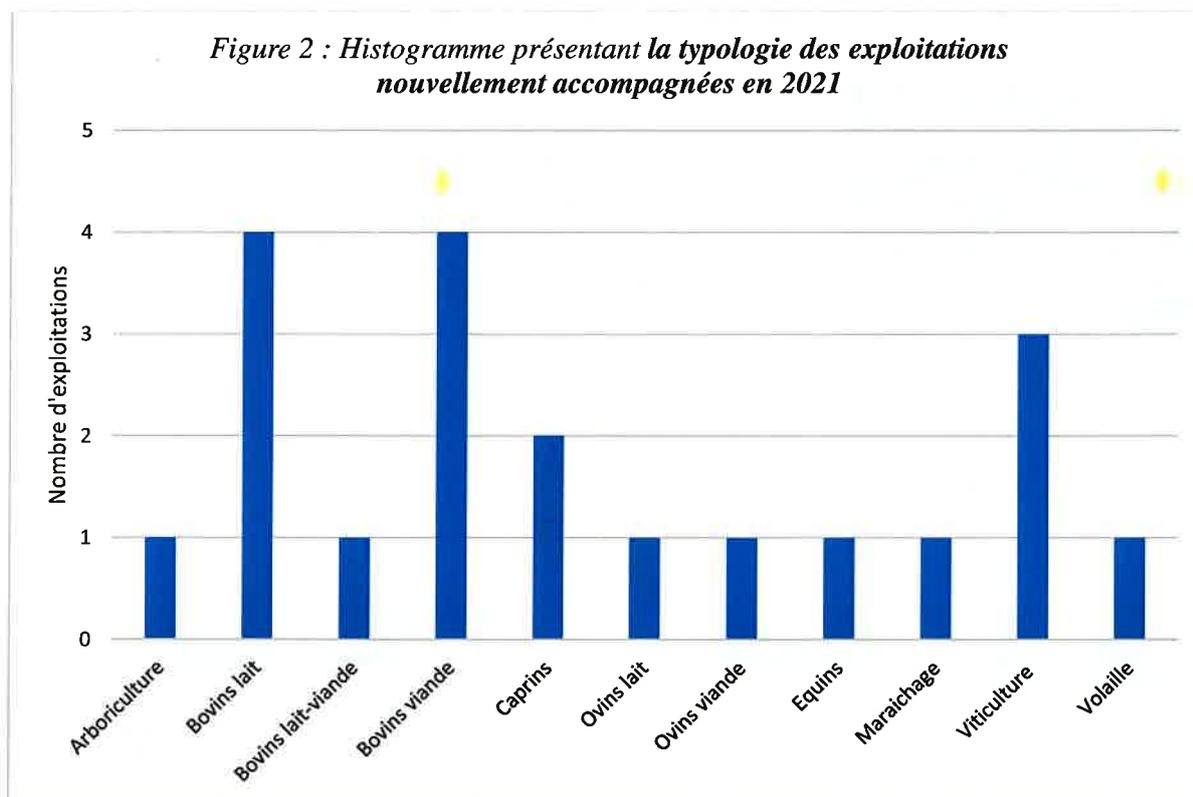
En 2021...

33 familles accompagnées sur l'ensemble du département :

→ 20 nouveaux appels en 2021 et 13 poursuites d'accompagnement antérieurs

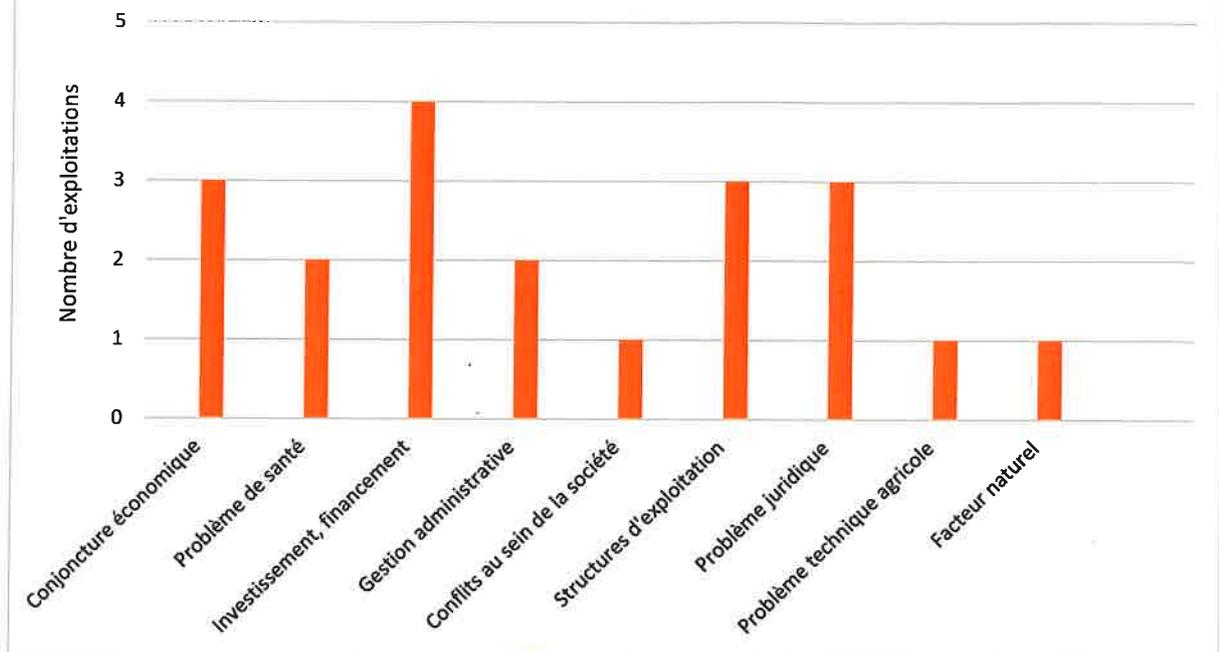
9 000 kilomètres effectués et 1 330 heures bénévoles !

2. Typologie des appels 2021



A l'image du département, la typologie des exploitations ayant fait appel à l'association en 2021 est diversifiée. La production animale reste majoritaire avec, en tête, les producteurs de vaches laitières et de vaches allaitantes. On peut également noter la présence d'exploitation viticoles et arboricoles qui subissent des gels successifs depuis plusieurs années.

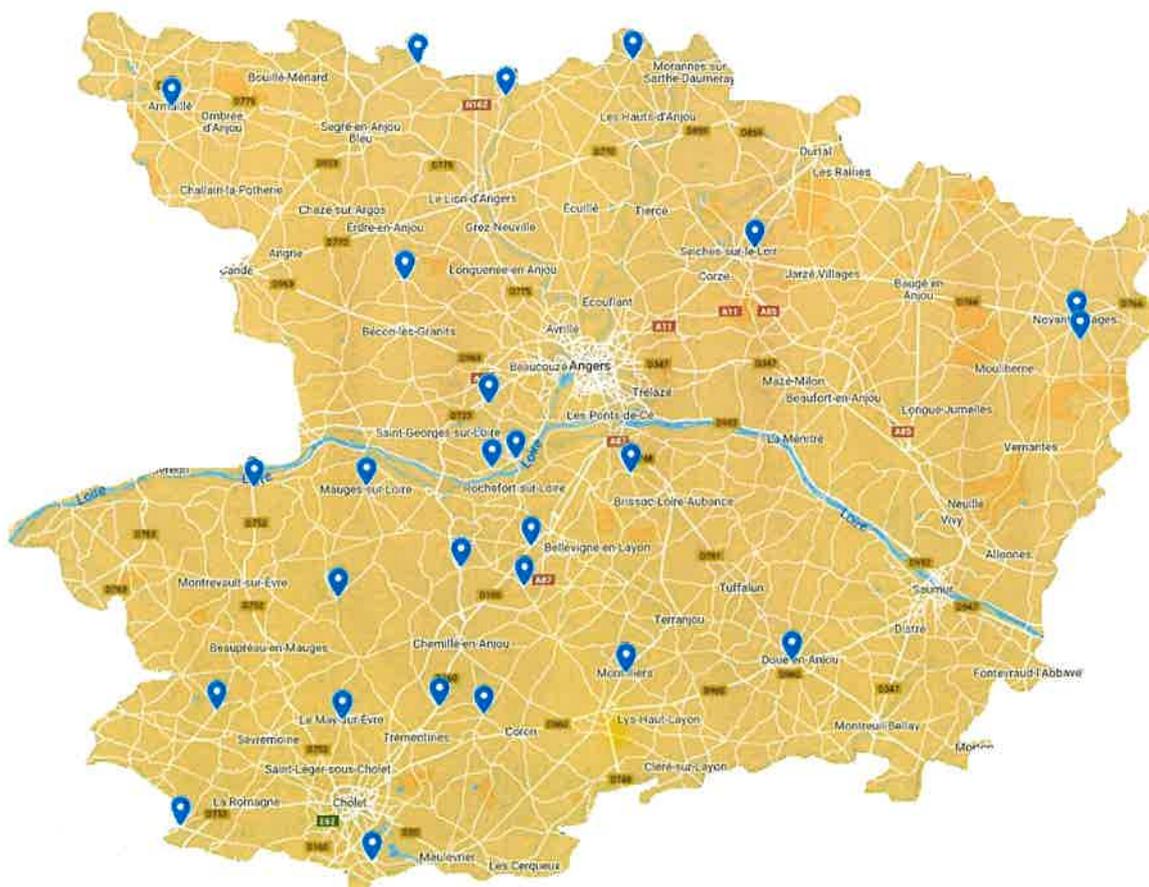
Figure 3 : Histogramme présentant la cause majeure des difficultés des exploitations nouvellement accompagnées en 2021



On ne peut citer une unique cause aux premières difficultés déclarées pour les agriculteurs.rices ayant fait appel en 2021. Chaque situation est différente. On peut cependant remarquer que la majorité sont induites par un problème de financement ou d'investissement, la conjoncture économique mais aussi par du juridique ou par la structure des exploitations.

Les statistiques suivantes concernent l'ensemble des familles accompagnées dans l'année 2021 (nouveaux appels et continuité des accompagnements des années précédentes toujours en cours au 31/12/2021).

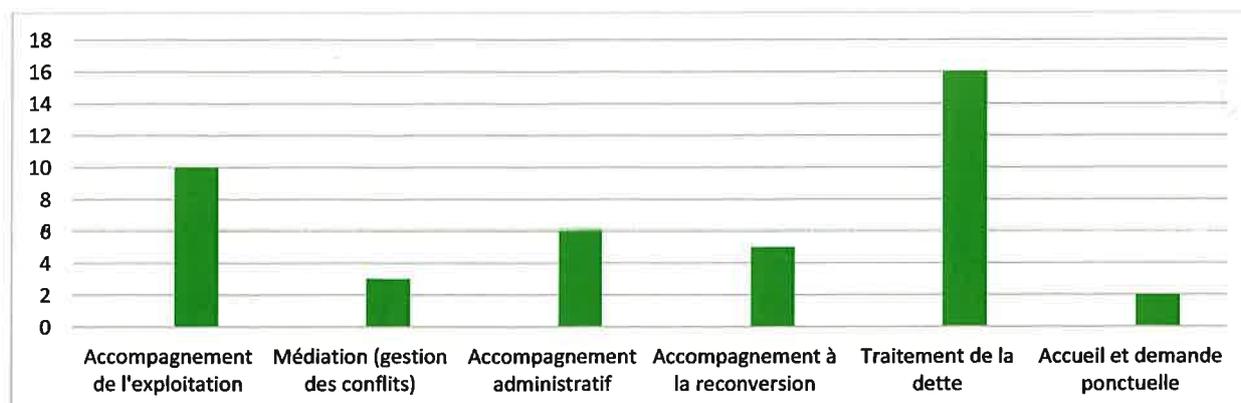
Figure 4 : Répartition géographique des 33 familles accompagnées par l'association en 2021



NB : Certains accompagnements ont lieu sur la même commune et sont représentés par un unique symbole

3. Interventions réalisées par l'association en 2021

Figure 5 : Types d'intervention dans les accompagnements 2021



N.B : Les données ci-dessus peuvent se cumuler. En effet, l'accompagnement de Solidarité Paysans étant global, une même famille peut être accompagnée sur plusieurs thèmes.

Les outils mobilisés pour le traitement de la dette permettent aux familles de continuer à exercer leur profession dans des conditions acceptables pour toutes les parties. En 2021 et pour les accompagnements toujours en cours, **16 familles ont bénéficié d'un accompagnement spécifique au traitement de la dette**, comme répertorié dans la figure 6 ci-dessous.

Figure 6 : Tableau présentant les actions menées pour aider au traitement de la dette

Accompagnement traitement amiable dettes bancaires	16 familles
Accompagnement traitement amiable dettes fournisseurs	16 familles
Accompagnement traitement amiable dettes sociales	15 familles
Accompagnement aux démarches pour Redressement judiciaire ou Sauvegarde judiciaire	8 familles
Accompagnement aux démarches pour Règlement amiable judiciaire	1 famille
Accompagnement aux démarches pour Liquidation judiciaire	1 famille

NB : L'accompagnement peut impliquer plusieurs de ses rubriques

Pour 15 familles, l'accompagnement concernait des droits sociaux : travail en lien avec des assistant.e.s sociales de la MSA pour des dossiers d'aide au répit, d'ouverture de RSA, pour la transmission d'information sur des formations proposées...

C. VIE ASSOCIATIVE 2021

1. Partenariat Civam – Projet ACCORDAE

Les CIVAM accompagnent des agriculteur.ices vers des systèmes plus économes et autonomes. Des liens existent déjà entre nos deux structures et se sont resserrés cette année dans le cadre du projet ACCORDAE (Accompagnement Coconcerté pour réduire les Difficultés par une agriculture Autonome et Econome).

Enthousiastes et convaincus de l'intérêt de travailler davantage ensemble, nos deux associations ont rejoint ce projet national courant 2021. 6 autres équipes en font partie : Basse-Normandie, Sarthe, Loire-Atlantique, Morbihan, Auvergne et Ille-et-Vilaine.

L'année 2021 a été consacrée à :

- une expérience de communauté de travail avec partage de méthodes entre les deux réseaux et échanges sur les notions de difficultés, d'accompagnement et d'autonomie,
- co-construire et/ou améliorer ensemble des dispositifs d'accompagnement conjoint par des équipes locales,
- étudier ce que ces modes d'accompagnement produisent en terme d'évolution chez les personnes et sur les fermes

Ce projet remobilise des méthodes déjà existantes mises au point et éprouvées lors du projet CASDAR/TRANSAE de 2016 à 2020. A partir de l'expérience de 2021, l'année 2022 sera consacrée à pérenniser ce projet commun mobilisant les équipes locales CIVAM/SP avec l'appui de l'INRAe ainsi que celui de psychologues du travail. Un dossier CASDAR, aux fins de subvention, a été déposé le 15/02/2022.

2. Vie associative régionale

Solidarité Paysans 49 bénéficie et participe aux structures nationale et régionale du réseau Solidarité Paysans.

Léonie a bénéficié d'une cession à Bagnolet sur la formation des nouveaux salariés. Des administrateurs ont participé à des visioconférences sur : « La recherche de fonds privés », « La fonction Employeur », « La grippe aviaire » etc...

Solidarité Paysans Pays de la Loire fédèrent les cinq associations SP des départements de la région. Cette fédération a pour but de mutualiser des moyens afin d'être plus efficace et mieux reconnu par l'ensemble des acteurs du para-agricole. SP Pays de la Loire (SP PDL) gérait les ressources humaines (7 salariées) et était animée par Bettina jusqu'en 2019. Elle a permis à SP de s'adapter à la nouvelle organisation des collectivités territoriales dans le cadre de la loi NOTRE.

En 2021, SP PDL a sollicité le CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) pour travailler à un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement de l'ESS). Nous avons convenu de redécentraliser la fonction employeur vers les associations départementales pour mutualiser d'autres fonctions qui nous paraissent aujourd'hui plus appropriées à nos besoins et au contexte, à savoir : l'échange sur nos pratiques d'accompagnement, la formation des bénévoles, l'animation de l'association départementale, les relations avec les structures politiques et économiques, la prévention des situations des agriculteurs en difficultés. Nous voulons faire vivre une association régionale qui respecte les particularités de chaque association constituante.

Du CA SP49, Jean-Marc Bureau et André Brin siègent au CA de SP PDL.

3. Formation des bénévoles

Le 14 septembre 2021 s'est déroulé la journée de formation sur l'analyse de la comptabilité des exploitations. Elle a permis aux participants d'être dans la situation d'un accompagnement et d'élaborer des propositions en étudiant un cas concret.

Le 15 décembre, une seconde journée de formation à rassembler 18 bénévoles à Montjean-sur-Loire. Dans la matinée, nous y avons abordé le déroulement d'un redressement judiciaire, en illustrant les démarches et les conséquences financières de la procédure par l'étude d'une comptabilité.

L'après-midi était consacrée à l'intervention de Denis Bourquerod, médiateur familial, sur l'écoute active en accompagnement.

Pour approfondir, ce thème une journée de formation lui sera exclusivement dédiée le 29 avril 2022.



Photo 2 : Journée de formation des bénévoles, le 15/12/2021 (source : SP49)

4. Relations partenariales

Conseil Départemental de Maine et Loire

Devant l'absence de subvention en 2021, nous avons sollicité un entretien pour faire valoir notre contribution à la lutte contre la précarité dans le département et demander une aide proportionnelle aux cas que nous suivons.

Réagir :

Adhérent à l'association Réagir, Solidarité Paysans 49 participe à sa vie statutaire, et a mené conjointement une réflexion sur les moyens de financer les rattrapages de comptabilité dans les exploitations en difficulté.

MSA :

Nous sommes en attente d'une convention portant la participation de Solidarité Paysans 49 au programme de lutte contre le mal-être en agriculture, et actant la présence d'un administrateur de la Mutualité Sociale Agricole dans notre conseil d'administration.

Organismes de formation :

Nous recevons plusieurs fois chaque année des jeunes en formation qui réfléchissent sur le thème de la solidarité : des BTS ou des élèves de MFR.

A. COMPTE DE RESULTAT 2021

COMPTE DE RESULTAT AU 31 décembre 2021					
CHARGES			PRODUITS		
	2021	2020		2021	2020
Frais de bureau	327,63	9,00	Adhésions	1 640,00	560,00
Assurances	128,32	126,00	Subventions Communes	2 970,00	2 710,00
Frais banques	95,13	76,00	Subvention CD 49	X	10 000,00
Photocopie, imprimerie	320,19	23,00	Subvention MSA	X	X
Prestations externes	1 960,00	5 816,00	Subvention FDVA (Etat)	X	1 500,00
Frais de déplacements	2 078,15	3 313,00	Intérêts parts sociales C.COOP		2,00
Postes et télécommunication	634,46	320,00	Dons (Biocoop, Au nom de la Terre, SP PDL)	1 696,70	9 874,00
Publicité	1 873,20	217,00	Remboursement déplacement par SP National	60,30	
Cotisations	1 815,00	360,00	Boni liquidation d'une association	2 088,93	
Personnel et charges	7 556,45		Remise assurance	10,54	
Frais de formation (prise en charge repas)	578,77	52,00	Subvention SP Région	5 000,00	
TOTAL CHARGES	17 367,30	10 312,00	Mise à disposition salariée à SP 53	354,90	
			TOTAL PRODUITS	13 821,37	24 646,00
Résultat 2021 (produits-charges) : - 3 545,96€					

Provision sur charges		Créances à venir	
Loyers de sept à déc	920	FONGEP 2021	1866

En 2020 nous avons présenté un budget exceptionnel pour notre association puisque nous avons reçu une subvention de 10 000 € du Conseil Départemental et avons bénéficié des retombées d'actions menées par le réseau national (dons bio coop, opération 1 € la place pour une journée du film « Au nom de la terre », notamment).

Nous avons donc un résultat excédentaire exceptionnel et des fonds disponibles que nous avons décidé d'utiliser pour embaucher une salariée, ce qui a été fait en septembre dernier.

En 2021, les ressources ont été nettement moins importantes puisque nous n'avons rien perçu du Conseil Départemental et que les dons ont été plus limités (reliquat des dons bio coop, boni de liquidation d'une association, subvention SP Région). Par contre, les cotisations des adhérents ont été nettement plus élevées que l'année précédente du fait de la tenue d'une AG en présentiel ce qui n'avait pas été le cas en 2020. Les communes ont également bien répondu à notre appel mais comme vous pouvez le constater le compte de l'année est déficitaire de près de 4 000€. Cependant nous avons des réserves qui nous permettent d'avoir une situation satisfaisante au 31 décembre 2021.

Figure 7 : Tableau présentant les disponibilités bancaires au 31/12/2021

Compte Courant	4 276.42€
Livret	15 336.04€
Parts Sociales	167.75€
Total des disponibilités bancaires :	19 780.21 €

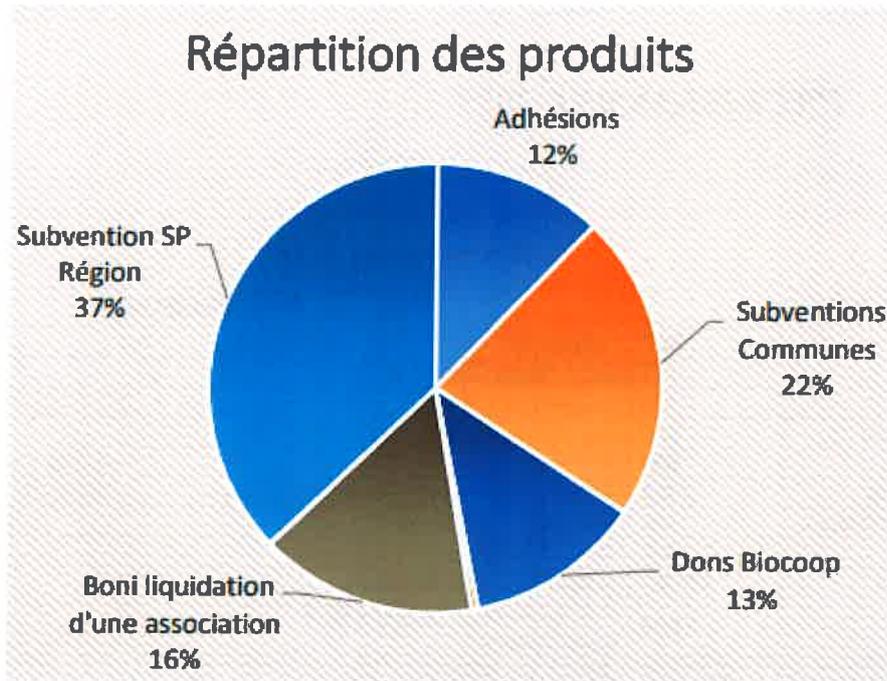
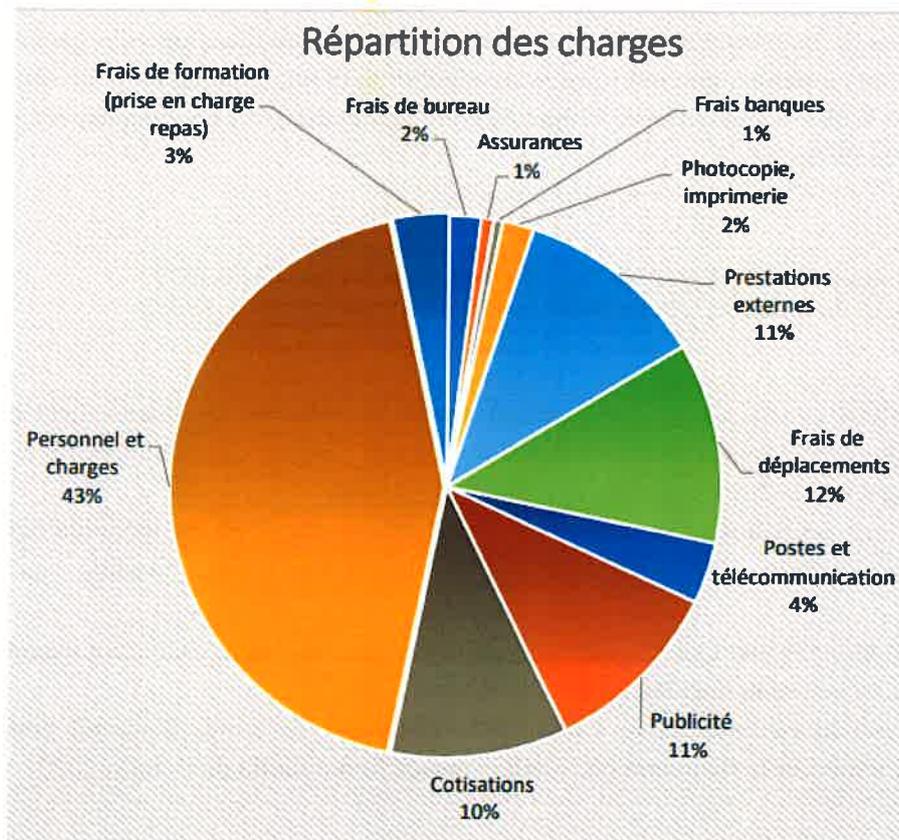


Figure 8 : Diagramme présentant la répartition des charges et produits en 2021



B. PREVISIONNEL 2022

PREVISIONNEL 2022			
CHARGES		PRODUITS	
Frais de bureau	400	Adhésions	1 000,00
Assurances	150	Subventions Communes	2 500,00
Frais banques	100	Subvention CD 49	demande en cours
Photocopie, imprimerie	300	Subvention Fongep 2022	5 600,00
Prestations externes	500	FDVA 1	dossier de demande de 2000€ déposé
Frais de déplacements	6 000	FDVA 2 (dossier de demande déposé)	dossier de demande de 5000€ déposé
Postes et télécommunication	650	Mécénat - Fondations	demande en cours
Cotisations	500	Cotisation MSA	demande en cours
Personnel et charges	22 200	Subvention MSA (part fixe)	demande en cours
Location bureau	3 680	Aide à l'accompagnement MSA (part forfaitaire)	demande en cours
TOTAL CHARGES	34 480	TOTAL PRODUITS	9 100,00

L'avenir est nettement plus préoccupant puisque les rentrées certaines de 2022 sont très faibles. Comme vous pouvez le constater, le budget prévisionnel 2022 est déficitaire de 25 000 €.

Des demandes de financement, tant auprès des institutions publiques que d'organismes privés sont en cours et nous espérons que nous pourrions obtenir un montant suffisant pour conserver l'emploi salarié qui est si utile à la défense de l'objet de notre association, l'accompagnement et la défense des agriculteurs en difficulté.

LES GRANDS DEFIS/ORIENTATIONS 2022

Les grands défis de 2022 pour l'association seront la recherche de financement pour pérenniser l'emploi à Solidarité Paysans 49 mais aussi répondre aux familles d'agriculteurs qui nous demande de les accompagner dans des situations souvent compliquées.

Pour cela, nous souhaitons développer et structurer les outils et les méthodologies utilisées en accompagnement pour répondre de la manière la plus efficiente possible aux situations des agriculteurs.

Nous souhaitons également axer les formations bénévoles sur l'écoute en accompagnement et sur les premiers secours en santé mentale.

Enfin, favoriser la vie associative à travers l'organisation de temps d'accueil pour les nouveaux bénévoles et renforcer le lien entre ceux déjà engagés feront partie de l'année 2022.